



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 20 juin 2025

TEXTE NOMINATIF

Texte 26

DÉCISION N° 189/ARM/SCA/PFC-SE/DFIN

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de la plate-forme commissariat Sud-Est.

Du 26 mai 2025

DÉCISION N° 189/ARM/SCA/PFC-SE/DFIN portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de la plate-forme commissariat Sud-Est.

Du 26 mai 2025

NOR A R M E 2 5 5 1 9 8 2 5

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 257/ARM/SCA/PFC-SE/DFIN du 27 septembre 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de la plate-forme commissariat Sud-Est.](#)

Référence de publication :

BOC n°46 du 20/6/2025

Le directeur de la plate-forme commissariat Sud-Est,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 modifié fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires du ministère de la défense (JO n° 298 du 26 décembre 2018, texte n° 54) ;

Vu l'[Instruction N° 2769/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 04 décembre 2024 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;

Vu la [Circulaire N° 3704/DEF/SGA/DAF/FFC2 du 26 mai 2015 relative à l'accréditation et l'habilitation des ordonnateurs du ministère de la défense.](#) ;

Vu la décision n° 1698/ARM/DCSCA/DIR du 28 juin 2024 de nomination du commissaire général de 2e classe Daniel Pascal (RPAA n° III-35/DCSCA du 28 juin 2024) (n.i. BO ; n.i. JO) ,

Décide :

Art. 1^{er}. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur de la plate-forme commissariat Sud-Est, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relatif aux dépenses, aux recettes et aux opérations de régularisation, notamment tous documents comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses et des recettes à :

1. Madame le commissaire en chef de 1^{re} classe **Vallaz** Gipsy, directrice adjointe « emploi activité » ;
2. Madame l'attachée d'administration hors classe **Martin** Isabelle, directrice adjointe « métier » ;
3. Madame l'attachée principale d'administration **Jacquette** Valérie, cheffe de la division finances ;
4. Monsieur l'attaché principal d'administration **El Ghmari** Mohamed, adjoint à la cheffe de la division finances ;
5. Monsieur le commissaire de 2^e classe **Leriche** Anthony, chef du bureau affaires transverses ;
6. Monsieur le secrétaire administratif de classe supérieure **Sagnard** Philippe, chef de la section exploitation de l'information financière ;
7. Madame l'adjudant-chef **Tetaz** Emelyne, cheffe de section exécution ;
8. Madame l'adjudant-chef **Grahl** Gisèle, cheffe de section exécution ;
9. Monsieur le technicien supérieur d'étude et de fabrication **Hachim** Moktar, adjoint à la cheffe de section exécution ;
10. Monsieur l'adjudant-chef **Cacciaguerra** Jean-Philippe, chef de section exécution ;
11. Madame la secrétaire administrative de classe supérieure **Moal** Carole, adjointe au chef de section exécution ;
12. Monsieur le secrétaire administratif de classe exceptionnelle **Martin** Pascal, chef de section exécution ;
13. Monsieur le secrétaire administratif de classe normale **Viry** Sébastien, adjoint au chef de section exécution.

Art. 2. Délégation est donnée pour valider, au nom du directeur de la plate-forme commissariat Sud-Est, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant des rôles de certificateur de service fait/responsable de paiement, dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Madame l'attachée d'administration hors classe **Martin** Isabelle, directrice adjointe « métier » ;
2. Madame l'attachée principale d'administration **Jacquette** Valérie, cheffe de la division finances ;
3. Monsieur l'attaché principal d'administration **El Ghmari** Mohamed, adjoint à la cheffe de la division finances ;
4. Monsieur le commissaire de 2^e classe **Leriche** Anthony, chef du bureau affaires transverses ;
5. Madame l'adjudant-chef **Tetaz** Emelyne, cheffe de section exécution ;
6. Madame l'adjointe administrative de 2^e classe **Babey** Caroline, agente d'ordonnancement ;
7. Madame la sergent **Bertrand** Gladys, agente d'ordonnancement ;

8. Madame l'ouvrière d'état hors classe de niveau B **Chermette** Sylvie, agente d'ordonnancement ;
9. Madame l'adjudant-chef **Grahl** Gisèle, cheffe de section exécution ;
10. Monsieur le technicien supérieur d'étude et de fabrication **Hachim** Moktar, adjoint à la cheffe de section exécution ;
11. Madame l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Bernolin** Barbara, agente d'ordonnancement ;
12. Monsieur l'adjoint administratif **Falize** Léo, agent d'ordonnancement ;
13. Madame l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Galharret** Anne, agente d'ordonnancement ;
14. Madame l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Mezino** Nelly, agente d'ordonnancement ;
15. Madame l'ouvrière d'état **Papillon** Laetitia, agente d'ordonnancement ;
16. Madame l'agente sous contrat de niveau 3 **Viry** Magali, agente d'ordonnancement ;
17. Madame l'adjointe administrative principale de 2^e classe **Amada** Murielle, agente d'ordonnancement ;
18. Madame l'agente sous contrat de niveau 3 **Harfi** Laurence, agente d'ordonnancement ;
19. Monsieur l'adjudant-chef **Cacciaguerra** Jean-Philippe, chef de section exécution ;
20. Madame la secrétaire administrative de classe supérieure **Moal** Carole, adjointe au chef de section exécution ;
21. Madame l'adjointe administrative principale de 2^e classe **Descombas** Marine, agente d'ordonnancement ;
22. Madame l'adjointe administrative **Fernandez** Élodie, agente d'ordonnancement ;
23. Madame l'adjointe administrative **Sall** Nathalie, agente d'ordonnancement ;
24. Monsieur le secrétaire administratif de classe exceptionnelle **Martin** Pascal, chef de section exécution ;
25. Monsieur le secrétaire administratif de classe normale **Viry** Sébastien, adjoint au chef de section exécution ;
26. Madame l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Armenteros** Marie-Pierre, agente d'ordonnancement ;
27. Madame l'adjointe administrative **Riabi** Stéphanie, agente d'ordonnancement ;
28. Monsieur l'agent sous contrat de niveau 3 **Mezino** Aymeric, agent d'ordonnancement ;
29. Madame l'adjointe administrative **Ouah** Hadja, agente d'ordonnancement ;
30. Madame la sergent **Sauvage** Léa, agente d'ordonnancement ;
31. Madame l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Charret** Firouze, agente d'ordonnancement.

La notification au comptable assignataire des personnes concernées au présent article est formalisée par la communication de la décision d'habilitation à réaliser des transactions dans CHORUS.

Art. 3. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur de la plate-forme commissariat Sud-Est, dans la limite de ses attributions, tout acte relevant du rôle de gestionnaire des recettes non fiscales dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Madame l'ouvrière d'état hors classe de niveau B **Chermette** Sylvie, agente d'ordonnancement ;
2. Monsieur l'adjoint administratif **Falize** Léo, agent d'ordonnancement ;
3. Madame l'adjointe administrative principale de 1^{re} classe **Mezino** Nelly, agente d'ordonnancement.

Art. 4. Délégation est donnée pour signer, au nom de Madame **Martin** Isabelle directrice adjointe « métier », dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relatif aux protocoles d'exécution financière.

Art. 5. La décision n° 257/ARM/SCA/PFC-SE/DFIN du 27 septembre 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de la plate-forme commissariat Sud-Est est abrogée.

Art. 6. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur de la plate-forme commissariat Sud-Est,*

Pascal DANIEL.